



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC ENTREE DE VILLE - PAUL HOCHART A L'HAY-LES-ROSES

Construction de 53 000 m² de logements, de 1 500 m² d'activités économiques et commerciales et de 6000 m² dédiés à un groupe scolaire et un gymnase

Une participation du public par voie électronique est organisée sur **le projet de modification du dossier de création de la ZAC (Zone D'Aménagement Concertée) Entrée de Ville - Paul Hochart à L'Haÿ-les-Roses**. Le programme global des constructions modifié présente une surface de plancher d'environ 60 500 m² et s'articule autour de 53 000 m² de logements, de 1 500 m² d'activités économiques et commerciales et de 6 000 m² dédiés à la création d'un groupe scolaire de 25 classes et d'un équipement sportif.

Le projet a été soumis à évaluation environnementale et son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 4 avril 2019, lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est consultable sur le site de la DRIEE au lien suivant : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projets-dans-le-val-de-marne-a784.html>

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté territorial en date du 10 avril 2019. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

du lundi 6 mai au mardi 4 juin 2019 inclus.

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment le projet de dossier de création de ZAC modifié, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial à l'adresse suivante : www.grandorlyseinebievre.fr/projects ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : urbanisme.lhaylesroses.fr ;

Le dossier pourra également être consulté sur support papier au service Urbanisme de la Mairie de L'Haÿ-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L'HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d'ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l'adresse mail suivante : concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr,
- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l'Urbanisme,

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignement ou question sur la procédure de participation et le projet peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu'au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L'Haÿ-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94 240 L'HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L'autorité compétente pour prendre les décisions sur l'approbation du dossier de création de la ZAC Entrée de Ville - Paul Hochart est le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bievre.